

Choisir ses moyens d'action

UNE LOGIQUE QUI FAVORISE LE RAYONNEMENT

Il n'y a pas d'ordre préétabli qui édicte quels moyens doivent être utilisés avant tels autres, mais il existe une logique qui favorise le rayonnement de son idée. Il est important de bien mesurer les conséquences d'un moyen d'action en regard des résultats qui sont entendus. Par exemple, avant d'entreprendre une campagne médiatique ou d'aller saisir le tribunal de sa cause, il faut avoir fait les premiers pas qui faciliteront les actions subséquentes.

Cette fiche vous présente différents moyens d'action, les avantages et des exemples s'y rattachant.

LES MOYENS D' ACTIONS

Participation au jeu politique institutionnel

Les avantages :

- Permet d'utiliser les moyens mis en place par les institutions pour résoudre des conflits.
- Permet d'influencer les personnes qui prennent les décisions.
- Permet de changer de niveau hiérarchique dans l'instance décisionnelle lorsqu'on obtient une décision défavorable.
- Permet de connaître les principaux intervenants dans un dossier ainsi que leurs positions.
- Permet de connaître les principaux intervenants dans un dossier ainsi que leurs positions.
- Permet de saisir qui fait partie de quel réseau d'influence.
- Permet de se constituer un réseau d'alliances.
- Permet d'expérimenter et de développer son discours.

Quelques exemples :

- Rencontre des personnes responsables et des décideurs
- Rencontre des personnes directement touchées par la situation
- Ombudsman (protecteur du citoyen)
- Table de concertation
- Comité consultatif
- Comité exécutif
- Organisme de soutien public ou parapublic [Centre local d'emploi, Conférence régionale des élus, Régie régionale de la santé et des services sociaux, SODEC, CLSC, infoentrepreneurs]

Représentation par un intermédiaire

Les avantages :

- Permet de déléguer une partie du travail de représentation et de sensibilisation.
- Permet d'avoir accès à certaines instances décisionnelles difficilement accessibles.
- Permet d'être représenté par une personne qui exerce un certain pouvoir dans l'instance décisionnelle.
- Permet d'utiliser le réseau et l'expertise de l'intermédiaire.
- Permet d'accroître sa crédibilité et son influence.
- Permet d'augmenter le nombre de personnes impliquées dans une situation.

Quelques exemples :

- Association poursuivant des buts communs
- Porte-parole
- Député
- Conseiller municipal
- Fonctionnaire
- Journaliste [La Facture, J.E.]
- Conseiller spécialisé (avocat, lobbyiste)

Manifestations publiques

Les avantages :

- Permet de se faire connaître et de faire connaître ses prétentions à l'autorité ou à l'opinion publique.
- Permet d'attirer l'attention pendant un moment.
- Permet d'obstruer, de ralentir ou d'éviter le déroulement d'une situation.
- Permet de regrouper ou de rapprocher, lors d'une même occasion, des personnes qui partagent les mêmes prétentions.
- Permet d'accroître sa crédibilité et son influence auprès des décideurs.
- Permet d'entreprendre des actions avec peu de moyens.
- Permet de conscientiser des gens à une cause.

Quelques exemples :

- Pétition
- Événement d'envergure
- Manifestation
- Boycottage
- Congrès
- Journée d'étude
- Grève du zèle
- Semaine thématique

Relations publiques

Les avantages :

- Permet d'interpeller directement des personnes touchées par une situation.
- Permet de se faire connaître et de faire connaître ses prétentions à l'autorité ou à l'opinion publique.
- Permet d'influencer l'opinion publique.
- Permet d'utiliser l'espace public offert par les médias d'information.
- Permet de convaincre les gens par une argumentation.
- Permet d'influencer le personnel des médias afin qu'il relaie vos prétentions dans les médias.
- Permet de désamorcer une situation critique ou de répliquer à des opinions véhiculées dans les médias.
- Permet d'accroître sa crédibilité et son influence.

Quelques exemples :

- Lettre personnalisée
- Mémoire
- Communiqué interne
- Communiqué de presse
- Conférence de presse
- Article d'information
- Article d'opinion
- Site Internet
- Liste de diffusion (Mailing-list)
- Tournée des membres
- Agence de relais d'information [Telbec, CNW]
- Agence de presse

Médias publicitaires

Les avantages :

- Permet de se faire connaître et de faire connaître ses prétentions à l'autorité ou à l'opinion publique.
- Permet de rejoindre instantanément des milliers d'individus.
- Permet d'interpeller directement des catégories de gens ou des regroupements.
- Permet d'informer les gens sur une situation.
- Permet d'influencer l'opinion publique.

- Permet d'utiliser l'espace public offert par les médias en échange d'une contribution financière.
- Garantit une exposition publique minimum (durée, endroit, moment).
- Permet de convaincre les gens par une argumentation.
- Permet d'influencer le personnel des médias afin qu'il relaie vos prétentions dans les médias.
- Permet de désamorcer une situation critique ou de répliquer à des opinions véhiculées dans les médias.
- Permet d'accroître sa crédibilité et son influence.

Quelques exemples :

- Campagne interne de publicité (Babillard, espace public, tournée des membres, réunions publiques, kiosque d'information)
- Campagne externe de publicité (Médias nationaux, régionaux, spécialisés)
- Propagande

Tribunaux

Les avantages :

- Permet d'utiliser les moyens garantis par la loi.
- Permet d'être entendu devant une personne qui doit rendre une décision juste et équitable.
- Permet de ralentir, de reporter ou d'annuler l'application d'une mesure.
- Permet de sanctionner ou de punir les personnes qui ont outrepassé la loi ou leurs droits.
- Permet de recevoir des dédommagements pour une situation.

Quelques exemples :

- Cour des petites créances
- Cour du Québec
- Cour supérieure
- Tribunaux administratifs (Commissions des relations de travail, commission d'accès à l'information, ministère du Revenu)
- Comité de médiation
- Comité d'arbitrage

Cette chronique t'a donné le goût d'en savoir un peu plus sur l'implication? Tu as besoin d'aide pour trouver un organisme dans lequel tu pourrais t'impliquer? Contacte :

Caroline Dubé, agente de participation citoyenne

Forum jeunesse Côte-Nord

Tél. : 418 294-6052

carolinedube@forumjeunessecotenord.org

www.forumjeunessecotenord.org



Cette chronique a été extraite du Guide Prends ta place! (p. 32 à 38) réalisé par le Forum jeunesse de l'île de Montréal.